

Assemblée de quartier Try d'Haies-Chêniat Loverval

Séance du mardi 25 novembre 2008.

- Création : 1982
- Président : Michel Hellas.
- Groupe de travail : Létizia Piret-Corona, Jeanine Gliszczynski, Francis Pourcel, Micheline Dufert, Michel Hellas.
- Suivi des dossiers : Létizia Piret-Corona
- Prises de notes et PV : Micheline Dufert

Intervenants invités :

Monsieur le Bourgmestre Philippe Busine,

Monsieur Gorez, troisième échevin.

Monsieur Steve Devergnies, inspecteur de police.

Monsieur Rudy Vansimpsen, inspecteur de police chargé des problèmes de sécurité routière et de l'application du règlement communal.

Public : 40 personnes.

Quelques personnes, habituellement présentes à l'assemblée, étaient excusées.

Ordre du jour :

1. Problème de stationnement aux alentours de la salle communale.
2. Abribus sur la N5 devant Mr Bricolage.
3. Barrières au sentier militaire (au dessus de la rue de la Jonquière)
4. Eclairage public
5. Carrefour N5-allée des Templiers-allée N-D de Grâce
6. Quid des bureaux de poste à Gerpinnes
7. Quid de la nouvelle CCATM ?
8. Encombrants ?
9. Divers

Monsieur le Bourgmestre Philippe Busine présente l'inspecteur Rudy Vansimpsen, venu compléter les effectifs de police. Il rappelle les attributions respectives des inspecteurs Devergnies et Vansimpsen. Il explique que la consigne « priorité aux piétons » sera désormais appliquée avec les moyens adéquats.

1. Problème de stationnement aux alentours de la salle communale.

Plaintes ont été déposées à la police concernant le stationnement gênant à la rue Charon. L'habitude des riverains et des visiteurs de la salle de stationner sur les trottoirs engendre notamment des difficultés pour certains habitants d'entrer et de sortir de chez eux. La question est posée aux inspecteurs de police : peut-on, oui ou non, se garer sur les trottoirs ? Que dit le Code de la Route sur la question ? Trottoir ou accotement ? Et en cas de zone 30, n'y a-t-il pas de dérogations ? Une définition du trottoir est donnée. L'interdiction de stationner sur les trottoirs est d'application. (et par conséquent sur les trottoirs de la rue Charon à proximité de la salle). Une information sur les règles de stationnement sera communiquée dans le prochain bulletin communal.

D'autres questions sont posées : les voitures peuvent-elles se garer en dehors des espaces prévus étant donné que ceux-ci sont en nombre insuffisant ?

Réponse des inspecteurs : étant donné le manque de places disponibles, une certaine tolérance est de mise, à condition que les règles de stationnement soient respectées : à plus de 5m. d'un carrefour, etc...

Létizia propose une idée émise depuis quelques semaines déjà, à savoir l'éventualité de pouvoir faire un parking devant la salle communale. Monsieur le bourgmestre répond qu'il a rencontré le responsable de la DGO (Direction générale opérationnelle, anciennement MET : Ministère de l'équipement et des transports) du district de Charleroi, lequel n'a pas émis de réserves sur le sujet. Un parking de 7 ou 8 voitures est envisageable, l'accès est facile par la N5 et les travaux sont réalisables.

Un membre de l'assemblée rappelle qu'il était auparavant possible pour les utilisateurs de la salle de se garer sur le parking de Mr. Bricolage. Mais celui-ci est fermé par une barrière. Peut-on envisager l'ouverture de la barrière certains soirs ? M. Busine prendra contact avec le propriétaire. Un membre de l'assemblée intervient en faveur de déplacements plus écologiques à l'heure où l'on parle de catastrophe environnementales : transports en commun, covoiturage.

2. **Abribus.**

Monsieur Busine étudie le budget pour le placement de nouveaux abribus. Les abribus publicitaires agréés par le TEC sont les moins onéreux. (Tels les abribus de l'arrêt « Notre-Dame ».) Ces modèles sont modernes et esthétiques. Il souhaite rendre homogène la série d'abribus le long de la N5. En ce qui concerne le placement de l'abribus à l'arrêt « Mésanges », un petit problème subsiste quant aux limites de propriétés. Un contact devra être pris avec la société qui possède le terrain du Brico.

3. **Barrières au chemin n° 9.**

Ce chemin, appelé curieusement « militaire », porte le n° 9 à l'Atlas des chemins de 1850 qui reste la référence actuelle. Il a 3m. de large, 4 m. par endroit. La préoccupation des riverains est de garder le caractère rural de l'endroit. Des barrières ont été placées sur le sentier proche à la demande des riverains. Ces derniers souhaitent qu'il en soit de même au bout du chemin. Le bourgmestre propose de placer un panneau « voie sans issue ». Létizia explique qu'elle craint, dans le futur, que ce chemin ne devienne une route. Le bourgmestre répond que son équipe veillera à préserver le chemin tel qu'il est.

Un membre de l'assemblée demande pourquoi les panneaux « interdit aux véhicules » ont été enlevés au sentier de la Cascade. Il explique que des quads passent et abîment les haies et les clôtures. Il souhaite qu'on remplace ces panneaux.

Réponse de M. Busine : des barrières seront placées au bout du chemin n° 9 et au sentier de la Cascade.

4. **Eclairage public.**

Pour rappel, le projet de remplacer l'éclairage dans Loverval n'a pas été entièrement réalisé. Au Try d'Haies, les anciennes lampes subsistent. M. Busine explique que les ampoules sont maintenant difficiles à trouver sur les modèles trop anciens. Le Service Travaux communique à Electrabel les points déficients

mais les équipes ne se déplacent que quand le travail est important. (Objection dans l'assemblée). Un cabinier était autrefois affecté au bon fonctionnement de l'éclairage public mais ce dernier, aujourd'hui à la retraite, n'a pas été remplacé. La liste des points en panne a été communiquée au bourgmestre.

5. **Carrefour N5-allée des Templiers- allée N-D de Grâce.**

Létizia annonce que la Commission provinciale de Sécurité Routière se réunira prochainement à la demande du cabinet du ministre Daerden. Il y a lieu, dit-elle, de regrouper les doléances et d'argumenter de manière plus efficace en collaboration avec l'administration communale et les services de police locale. La D.G.O (Direction générale opérationnelle) est maintenant favorable à l'instauration de la limitation à 50 km/h le long de la N5 entre Couillet et le rond-point percé du Try d'Haies. Pour rappel, cette demande avait été refusée à 4 reprises précédemment. Un riverain demande pourquoi 50km/h alors que la loi prévoit 30km/h devant les écoles. Il semblerait, selon l'inspecteur Devergnies et d'autres membres de l'assemblée, que les camions ne pourraient pas monter à cette si faible vitesse. Le débat a déjà eu lieu à maintes reprises sur le sujet. Une limitation de 30 km/h à cet endroit ne paraît pas, en pratique et sous divers aspects, applicable. Mais le Bourgmestre introduira une nouvelle demande. Un riverain fait remarquer que sur l'ensemble de la section lovervaloise de la nationale, les panneaux routiers manquent de cohérence, une fois 50km/h, puis à l'endroit le plus critique, devant l'école, c'est 70km/h.

Une manière radicale de sécuriser le carrefour est de placer une berme centrale, propose M.Struelens. Débat sur le sujet.

Létizia annonce le placement prochain d'un panneau clignotant avec rappel de la vitesse autorisée au carrefour.

D'autre part, un projet d'installer une boulangerie-sandwicherie à l'ancienne maison Stocq suscite de vives inquiétudes parmi les riverains. Sur l'aspect sécurité, l'assemblée craint un danger supplémentaire pour les élèves qui devront traverser (et retraverser) pour se rendre dans ce commerce. Madame Van Den Schrieck, directrice de l'Institut Notre-Dame explique que malgré l'interdiction qui est faite aux élèves de quitter l'établissement, le danger subsiste. (Pour les élèves qui ont une autorisation de sortie !). Elle ajoute que le feu vert est jugé trop court, ce sont les élèves qui le disent !

Un autre aspect est soulevé par les habitants du Chéniat qui rappellent la prescription urbanistique « pas de commerce » notifiée sur les actes de vente des maisons du Chéniat. (Les prescriptions du Comte de Mérode ne sont pas des règles urbanistiques légales mais des conventions de voisinage signées sur des actes notariés par les acheteurs). Les riverains ont connu des précédents : le restaurant Olive, le restaurant Saint Germain des Prés qui devient un magasin de placards. Les riverains craignent de perdre à terme l'aspect résidentiel du Chêniat. Une riveraine de la rue Charon explique que, devant chez elle, suite à la réaffectation de l'ancien restaurant Saint Germain, des arbres ont été abattus pour construire un parking et cela induit un changement total de son environnement : vue sur la nationale, bruits de la route, modification du caractère initial du quartier.

6. **Bureaux de poste à Gerpennes.**

Des rumeurs courent quant à la fermeture prochaine du bureau de poste de Gerpennes-centre. (Ainsi que d'autres bureaux de poste, voir les articles parus dans les quotidiens) Monsieur Struelens, conseiller communal, explique que son groupe, soucieux du rôle social et de la proximité des facteurs et défenseurs du service public, s'est inquiété du sort des postiers à Gerpennes. A la demande de son groupe, le Conseil communal s'est adressé à la direction des Postes pour en savoir davantage. Réponse a été reçue par la Commune : la direction des Postes évoque un regroupement des bureaux pour le triage et la distribution. Dans le cas de Gerpennes, ces opérations seraient centralisées à Châtelet. Des Points- Poste vont être intégrés dans les commerces (boulangeries, supermarchés) comme cela se fait déjà. Au bureau de Poste de Gerpennes-centre, les opérations aux guichets seraient maintenues. Le bureau du Bultia dessert également Nalinnes et ne serait pas concerné par les fermetures. Affaire à suivre.

7. **CCATM**

Quid de la nouvelle Commission Consultative à l'Aménagement du Territoire et à la Mobilité ? Létizia a répondu à l'appel à candidatures voici 2 ans, sans réponse. M.Busine explique que la procédure a été mal engagée et doit être recommencée pour des problèmes d'ordre technique. L'ancienne CCAT fonctionne toujours.

8. **Encombrants**

Létizia pose la question au bourgmestre : serait-il possible d'envisager un ramassage des encombrants au moins une fois par an ?

Réponse de M.Busine : Ce ramassage est supprimé depuis plusieurs années. (Depuis l'instauration des parcs à containers). Ce n'est pas prévu au budget communal. Ce n'est pas facile à organiser. Les personnes en difficultés peuvent toujours s'adresser au CPAS via l'assistante sociale. Des enlèvements par la commune peuvent être demandés et facturés selon les revenus.

9. **Divers**

- Un habitant du sentier du Calvaire (derrière l'ancienne poste) demande au bourgmestre comment bénéficier de **l'éclairage public** jusqu'à son domicile ? Le bourgmestre répond qu'il doit en faire la demande à l'Administration communale.

- Un habitant de la rue de la Joncquière déplore la remise en état de la route après les travaux sur les **conduites de gaz**, à hauteur des n°41,43,45. Il a constaté que les bouches d'eau ne sont plus accessibles. On évoque sur le même sujet le **manque de pression d'eau**, problème connu et déjà rencontré lors des deux incendies, rue Charon et rue de la Source où un camion citerne a dû être appelé en deuxième appel. (A ne jamais oublier : appeler d'office un camion-citerne en renfort !)

- Une riveraine remercie le bourgmestre pour le placement d'un panneau de circulation routière « **sens interdit** » à gauche de la chapelle du Calvaire.

- Sentier de la Joncquière : plusieurs personnes ont constaté que des groupes de l'ADEPS qui circulent dans les sentiers, en entrant ou en sortant, foncent sans regarder. (Risques de collision avec des piétons et/ou des véhicules!) M.Busine répond que ces groupes circulent sous la responsabilité des adultes moniteurs.

- Un riverain demande à placer du **sel à l'entrée de la Drève des Dominicains**. M.Busine s'enquiert des **difficultés de circulation** lors des jours de neige et du

salage effectué. Aucune remarque à ce sujet, salage efficace.

- Létizia déplore l'absence de trottoirs **dans le virage de l'allée des Sports** et c'est justement l'endroit le plus dangereux.

- Où en sont les travaux à **l'ancien labo IPG** ? Réponse de M. Busine : les travaux vont reprendre.

- Que va devenir **le parc à biches** ? M. Struelens répond que le parc animalier devrait, à terme (5 ans peut-être) disparaître pour faire place à des plantations.

- **Egouttage** rue de la Source : un riverain expose un problème non résolu et récurrent : sa maison reçoit toutes les eaux d'orage. Explications en aparté avec M. le bourgmestre.

Fin de la séance 22h.